

ies

22 septembre 2010

**me contribution**  
**rsité**

e session de l'Assemblée  
t de gouvernement sur  
e d'une représentation  
mé des débats tenus pendant

a de graves conséquences sur le bien-être des générations actuelles et futures.

La Convention sur la diversité biologique est l'un des principaux instruments internationaux concernant la conservation et l'exploitation rationnelle des ressources biologiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. À ce jour, 192 États et une organisation d'intégration économique régionale ont ratifié la Convention. au profit de toutes

(l'« objectif de biodiversité de 2010 »), notant qu'il faudrait pour cela prendre des mesures à tous les niveaux, notamment mettre en oeuvre des stratégies et des plans d'action nationaux pour la préservation de la diversité biologique et allouer des ressources financières et techniques supplémentaires aux pays en développement.



- x Résolution sur la Convention sur la diversité biologique [A/RES/64/203]
- x Tous les documents concernant le point 53 (f) de l'ordre du jour : Convention sur la diversité biologique

*Autres ressources*

- x Perspectives mondiales de la diversité biologique PDF
- x Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire
- x 2010 Année internationale de la biodiversité
- x 22 mai, Journée internationale de la diversité biologique



**REUNION NIVEAU HAUT NIVEAU  
SUR LA CONVENTION SUR LA DIVERSITE  
BIOLOGIQUE**

**COMMUNICATION  
DE SON EXCELLENCE**

**MINISTRE YACOWE NEMOZOUNGA,  
MINISTRE DE L'HABITAT, DU LOGEMENT  
ET DE L'ENVIRONNEMENT  
DE LA REPUBLIQUE GABONAISE**

**Thème : "La voie à suivre pour  
atteindre les objectifs de la Convention sur la diversité  
biologique"**

**\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\***

**Nouveau 23 septembre 2010**

**Vérifier à l'audition**

Mesdames et Messieurs,

Mesdames et Messieurs,

Chers Amis.

Permettez-moi tout d'abord, d'adresser toutes nos félicitations au Bureau de la 65<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies, pour avoir bien voulu abriter l'organisation de la présente Session spéciale sur la Diversité biologique.

En cette période incertaine de la Biodiversité, cette réunion de haut niveau se tient au bon moment. Au Japon et en Italie, il est difficile de le constater.

En outre, sur la Côte d'Ivoire de Nagoya où va se réunir – dans les prochaines semaines – la 10<sup>ème</sup> Conférence mondiale sur la Biodiversité, à Nagoya, au Japon, ainsi que l'ont souligné tous ceux qui se sont réunis à cette tribune, constitue à l'évidence un moment privilégié de coordination – au sein d'une forte communauté mondiale – pour la réussite du rendez-vous de Nagoya au Japon.

En ce sens.

Mesdames et Messieurs,

Mesdames et Messieurs,

Chers Amis.

La Conférence mondiale sur la Biodiversité, qui se tiendra à Nagoya, au Japon, en 2002, est une occasion précieuse que nous ne devons pas laisser passer. Elle est l'occasion de réunir tous les acteurs de la biodiversité, quelle que soit leur nationalité, et de leur offrir une tribune mondiale africaine sur l'Environnement et la Biodiversité à Bamako, au Mali.

La Conférence mondiale sur la Biodiversité, qui se tiendra à Nagoya, au Japon, en 2002, est une occasion précieuse que nous ne devons pas laisser passer. Elle est l'occasion de réunir tous les acteurs de la biodiversité, quelle que soit leur nationalité, et de leur offrir une tribune mondiale africaine sur l'Environnement et la Biodiversité à Bamako, au Mali.

Il s'agit tout d'abord de la Déclaration de Libreville.

À l'issue de leurs travaux respectifs, les Ministres africains chargés de l'Environnement et de la planification économique se sont engagés, entre autres :

... et la prise en compte de la biodiversité. Les services écosystémiques sont inclus dans les stratégies et politiques intersectorielles et les secteurs appropriés à tous les niveaux gouvernementaux et locaux, en vue d'attirer l'attention et faciliter la réalisation des objectifs de l'Agenda 2030 pour le développement;

... sur l'environnement en accord avec les structures d'administration existantes, en intégrant les connaissances académiques et locales, les connaissances scientifiques, la société civile, les élus et les décideurs politiques;

... A actualiser les stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité en tant que partie intégrante des plans nationaux de mise en œuvre de nouveaux plans stratégiques nationaux pour la période 2011-2020, et en tenant compte de la valorisation des ressources biologiques en vue de la lutte contre le changement;

... A poursuivre et élargir les activités de recherche de manière à accumuler des connaissances et des savoirs sur la biodiversité et sa protection et sa promotion pour le bien-être de l'humanité, notamment à travers la création des Centres Régionaux sur la Biodiversité ;

... A établir les mécanismes de mise en place d'une structure paritaire chargée de la coordination de l'Agence nationale de l'Environnement et de l'Agence nationale de la Biodiversité dans le cadre de la conservation, de l'utilisation durable et de la valorisation de la biodiversité ;

... Pour promouvoir les connaissances, les cadres, capacités et des systèmes de suivi nationaux et régionaux pour le développement durable, en élaborant des stratégies et des programmes nationaux et régionaux, ainsi qu'en prévoyant un examen par les États et tant que de même les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui se tiendra à Rio de Janeiro, au Brésil (Brésil) en 2012.



Les ressources financières sont davantage mobilisées à l'échelle mondiale, régionale et nationale pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes, en s'efforçant de participer à l'élimination des espèces nuisibles qui ont un impact sur l'agriculture, la pêche et la foresterie (cible 9). Les ministres ont également pris en compte l'impact des changements climatiques et de l'acidification des océans sur la vulnérabilité des écosystèmes (cible 10).

Les ministres se sont engagés à adopter des politiques et à prendre des mesures appropriées pour mettre en œuvre l'économie verte en Afrique : d'encourager la révision du système comptable des subventions liées à l'environnement afin de prendre en compte la biodiversité et les services écosystémiques.

Les Ministres ont convenu d'élaborer un mécanisme d'engagement de haut niveau au niveau d'un Comité intergouvernemental scientifique intergouvernemental sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) et d'inviter les ministres à cette initiative.

Honorables Délégués,  
Mesdames et Messieurs,

Chers Amis,

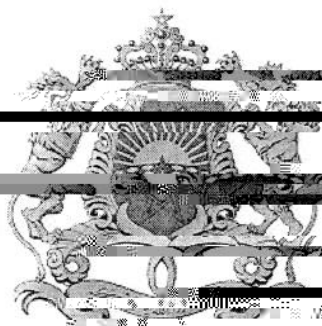
Voici donc dans ses grandes articulations, la position commune africaine sur les enjeux relatifs à notre continent, partagée avec le reste du monde. Les documents officiels y afférents seront disponibles dans les prochains jours.

L'Organisation des Nations Unies,  
l'Afrique,  
Et vive la coopération internationale.

Je vous remercie.



The Permanent Mission  
of the Kingdom of Morocco  
to the United Nations



للمبعوث الدائم  
والقائم بوزارة الخارجية  
بنيويورك

Réunion de Haut Niveau sur la Biodiversité,

Discours de

Son Excellence Monsieur Taha FACHAÏ, Secrétaire

Ministère de l'Environnement, du Développement et de l'Énergie

New York, le 22 septembre 2010

Monsieur le Président,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord remercier l'Assemblée Générale d'avoir proclamé 2010, Année Internationale de la Biodiversité, une année qui marquera aussi l'anniversaire de la Journée de la Terre, qui est l'anniversaire du Royaume du Maroc, et qui honore le rôle de la biodiversité dans la culture. Le thème de cette Journée est la "Conservation". Cette réunion de haut niveau illustre bien la prise de conscience de l'ampleur et des enjeux de la dégradation de la biodiversité.

Permettez-moi aussi de rendre un vibrant hommage à notre Secrétaire Général qui, depuis son arrivée à la tête de notre Organisation, n'a cessé d'être une référence au développement durable sur tous les continents.

Monsieur le Président,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

L'appauvrissement de la biodiversité mondiale est une réalité inéluctable. Ses incidences, tant sur l'équilibre écologique de notre planète que sur la sécurité alimentaire et les perspectives de développement sont essentielles à notre avenir.



préservé la nature pour les générations actuelles et futures,  
promouvoir une coopération internationale, efficace, durable et  
solidaire pour protéger l'environnement, préserver la diversité  
biologique.

A cet égard, une mise en œuvre efficace et concertée des  
dispositions des traités Convention de Rio de Janeiro sur la diversité  
aux changements climatiques, à la lutte contre la désertification et la  
biodiversité s'impose.

La communauté des donateurs est également invitée à  
poursuivre ses engagements en matière de financement et  
augmenter les ressources financières disponibles pour le  
développement durable en œuvre les objectifs de la Convention sur la  
Diversité Biologique.

Nous devons également faciliter l'accès aux mécanismes et  
Mécanismes de financement existants et examiner les possibilités  
solutions alternatives innovantes, telles que les mécanismes de  
financement innovants, pour se donner les moyens de mettre en œuvre  
et appliquer des stratégies intégrées ciblées sur le développement  
durable et son suivi, conformément aux priorités de l'Agenda 2030 et la  
préservation de la diversité biologique et durablement.

Un intérêt tout particulier doit être accordé au continent  
africain, qui a de nombreuses réserves naturelles et qui  
malheureusement ne dispose pas de moyens pour lutter efficacement  
contre la dégradation de ses ressources biologiques et son patrimoine

naturel et pour faire face efficacement à la désertification et aux effets des changements climatiques.

De même, il est insupportable de constater que l'accès international sur le patrimoine génétique des espèces sauvages de l'Union africaine, les ressources biologiques et génétiques, qui constituent les intérêts des pays en développement, disposant de ressources biologiques et génétiques importantes.

Par ailleurs, nous appuyons le projet de constitution d'une Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les écosystèmes. Nous encourageons les pays à constituer rapidement un Réseau d'observatoires de biodiversité.

Monsieur le Président :

Excellences ;

Mesdames et Messieurs ;

De par sa position géographique privilégiée que le Maroc dispose de la deuxième richesse en matière de biodiversité dans le pourtour méditerranéen. Le souci de préserver cette richesse remonte à 1917 avec l'établissement des réserves naturelles et la création de l'exploitament des réserves. Les réserves naturelles ont été créées par la suite dans le domaine de la conservation de l'environnement et la diversité biologique conformément aux engagements internationaux du Maroc qui fut l'un des premiers pays ratificateurs des trois conventions de 1972, 1992 et 2002.

Dès 1992, le Gouvernement a pris plusieurs dispositions de planification; il a initié et institué, à l'échelle nationale, le Secrétariat d'Etat à l'Environnement, un Comité National pour l'Environnement, l'Environnement, d'un Comité National pour l'Environnement et d'un Centre d'Echange d'Information sur la Biodiversité.

De même, une nouvelle stratégie a été élaborée reposant sur une approche intégrée du développement qui définit les grandes orientations du Gouvernement pour le développement de l'environnement, les besoins du développement, et l'atténuation des impacts destructeurs des changements climatiques, dans les pays en développement.

Dans ce cadre, et s'appuyant plus spécifiquement sur la gestion des écosystèmes agricoles, le Royaume du Maroc a lancé, par sa vocation agricole, la stratégie agricole nationale « Plan Maroc - Vert », qui a pour ambition de garantir le bien-être économique de la population et de respecter les impératifs de la biodiversité, en introduisant des méthodes nouvelles et des techniques appropriées d'irrigation, d'encadrement des agriculteurs, de rationalisation de la gestion des ressources hydriques et animales.

De même, le Maroc s'est engagé dans un ambitieux programme d'énergie renouvelable qui vise à porter à 52% en 2020, sa part d'énergies renouvelables dans la production d'électricité, contre 10% actuellement. Ce programme vise à éviter d'émettre environ 4 millions de tonnes de dioxyde de carbone.

Par ailleurs, et conscient de l'ampleur et de la gravité de la dégradation de sa biodiversité et déterminé à relever le défi de la protection de son environnement, le Maroc a élaboré conformément aux Hautes Directives de l'Organisation des Nations Unies pour le projet de la Charte Nationale de l'Environnement, et du Développement Durable.

Ce grand projet sociétal a déjà fait l'objet de nombreuses consultations menées, tant au niveau régional, dans tout le territoire national, qu'au niveau des experts, chercheurs et des ONG. Cette Charte incarne la priorité que nous attachons à la préservation de la biodiversité et à la lutte contre le changement climatique.

Monsieur le Président,  
Excellences ;  
Mesdames et Messieurs,

Comme l'a déclaré l'Organisation des Nations Unies pour le Millénaire, « l'Homme a modifié les écosystèmes plus rapidement et plus profondément, que durant toute période comparable de l'histoire de la diversité de la vie sur la Terre ». Malheureusement, cet impact négatif persiste et s'accroît à mesure que les besoins de la population mondiale, en croissance continue, augmentent.

Cependant, il est possible de ralentir le rythme de la perte de la diversité biologique et d'inverser cette tendance si la communauté internationale se mobilise pour prendre les bonnes décisions et adopter les politiques adéquates et synergiques dans le cadre d'un mécanisme global,

cohérente et intégrée, répondant aux aspirations des États membres et permettant de préserver notre planète pour les générations futures.

Notre volonté commune et notre engagement envers la biodiversité constituent un défi majeur. Nous devons saisir l'opportunité que nous offre la 10<sup>ème</sup> Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique (Nagoya, Japon, 18-29 Octobre 2010), pour prendre des décisions fondamentales, notamment la définition d'un cadre stratégique et d'un programme de la prochaine phase de mise en œuvre de la Convention, tout en dressant le bilan des progrès accomplis par les Parties.

Je vous remercie.





Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

*Seul le texte prononcé fait foi*

65<sup>ème</sup> Session de l'Assemblée générale des Nations Unies

Réunion de haut niveau à titre de contribution à  
l'Année internationale de la Diversité

Déclaration de

**M. Bruno Oberle**

**Secrétaire d'Etat**

**Directeur de l'Office fédéral de l'environnement**

*Check against delivery*

65<sup>th</sup> General Assembly of the United Nations

High-level meeting as a contribution to the  
International Year of Diversity

Statement by

**Mr. Bruno Oberle**

**State Secretary**

**Director of the Federal Office for the Environment**

New York, 22 September 2010

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs,

Monsieur le Président, nous vous remercions pour votre accueil. Nous sommes convaincus que sous votre conduite, cette réunion sera une impulsion décisive pour la gestion durable et le partage des avantages des ressources de la diversité biologique.

La récente catastrophe écologique dans le sud de l'Australie a été largement relayée par les médias, incitant à une certaine prise de conscience de la dégradation de la diversité biologique et des écosystèmes au cours du processus de développement qui se poursuit en silence. La diversité biologique mérite dorénavant plus d'attention.

Notre présence à New York exprime l'urgence du problème. Si nous ne prenons acte de notre responsabilité, nous ne pourrions pas en arriver à une prise de conscience et à des mesures concrètes et mesurables. Nous devons nous appuyer sur une stratégie nationale et internationale. Nous devons aussi disposer d'un cadre institutionnel fort. Enfin, nous devons nous assurer que les ressources nécessaires

Nos objectifs doivent être ambitieux et équilibrés. Il est nécessaire d'augmenter significativement les contributions financières nationales et les engagements multilatéraux.

Toutefois, nous ne devons pas nous limiter à des pressions sur la conservation de zones protégées. Des objectifs mesurables doivent également être assignés pour la gestion durable de la diversité biologique dans les différents secteurs, comme l'agriculture, les forêts et les pêches.

La diversité biologique est une source de base pour plusieurs ressources et activités économiques. L'estimation des coûts de la disparition de la diversité biologique et de la dégradation des écosystèmes a été évaluée à 2,1 à 4,5 trillions de dollars américains. Cela nous rappelle que la biodiversité est une ressource précieuse.

En résumé, un plan stratégique efficace doit mettre l'accent sur la protection de l'ensemble des écosystèmes et la gestion durable de leurs diversités biologiques dans les domaines sectoriels. La prise en compte de la valeur dans l'économie est aussi cruciale.

Il est essentiel que les différents gouvernements et acteurs concernés sur la biodiversité doivent faire leurs efforts et renforcer leurs synergies. Ces instruments doivent travailler en synergie et être alignés sur le nouveau plan stratégique qui sera adopté à Nagoya.

Malgré le fait que les institutions pertinentes et les décideurs nécessitent une coopération étroite et continue, il est urgent de créer sans délai une plateforme internationale pour la diversité biologique et les écosystèmes et les services qu'ils fournissent (le Groupe intergouvernemental d'experts sur la diversité biologique et les services des écosystèmes, l'Intergovernmental Panel on Biodiversity and Ecosystem Services, IPBES).

Pour qu'il soit possible de partager les avantages de la diversité biologique et des services qu'ils fournissent, il est essentiel de garantir l'accès aux ressources génétiques. Il doit assurer à long terme l'accès aux ressources génétiques et le partage de leurs avantages. La Suisse est prête à montrer une volonté d'être un partenaire fiable et à long terme dans le cadre de la coopération.

À Nagoya, plusieurs pays ont exprimé le manque de ressources financières et humaines. Certes, de nombreux fonds existent, mais ils ne sont pas adaptés aux besoins et à la mise en œuvre de la stratégie. Ceci est notamment important pour les institutions qui nous donneront des perspectives mondiales.

Il est urgent d'explorer comment développer de nouveaux mécanismes de financement pour promouvoir les services des écosystèmes et la diversité biologique.

Enfin, je voudrais remercier les ministres des présidences passées et à venir des Conférences de Parties à la Convention sur la diversité biologique. Leur

participation active au Forum ministériel international informel du 3 septembre abrité par la Suisse a permis d'adopter « l'appel de Genève ». Le lendemain, entre les Ministres du Japon et du Brésil pour avoir rappelé cette initiative. J'espère que vous pourrez être de même et appeler à remettre nos dirigeants politiques en faveur de la diversité biologique.

Merci de votre attention.